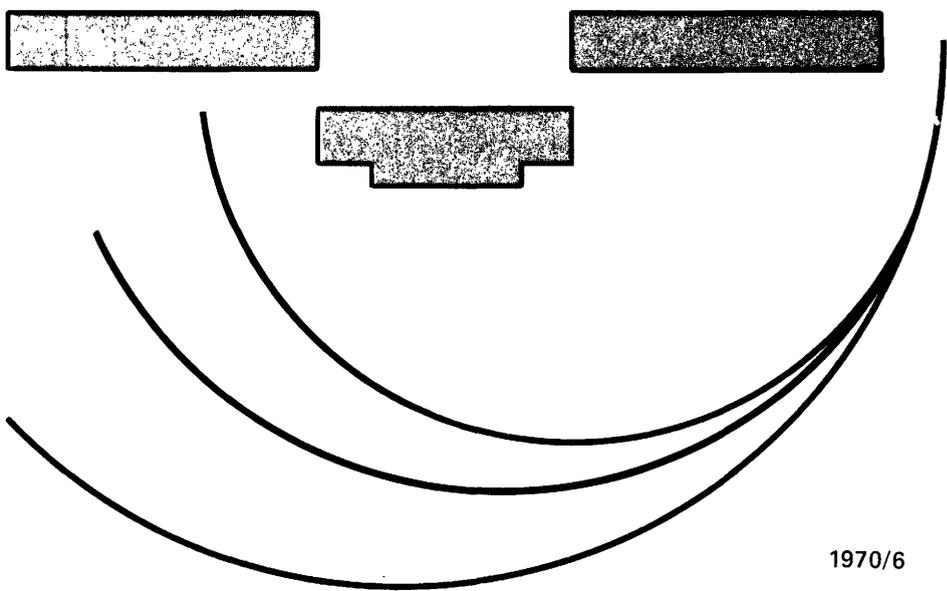


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Libre opinion	1
I. Session de juin	5
II. Session de juillet.....	18
III. Activités des commissions parlementaires.....	30
IV. Autres activités.....	40

Secrétariat général du Parlement européen

Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477.11

Luxembourg

PE-i-805

**MESURES CONCRETES EN VUE
DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

par **Walter BEHRENDT**

Vice-président du Parlement européen



Les négociations relatives à l'élargissement des Communautés européennes par l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège ont commencé. Aussi, pour que dans cette perspective les mécanismes communautaires gardent et même augmentent leur efficacité, et afin de donner force et cohésion à une plus grande unité, il est nécessaire et urgent de se livrer à des réflexions et de présenter certaines revendications aux gouvernements en vue d'améliorer le mode de fonctionnement des institutions communautaires. Sur le plan politique, une possibilité de présenter ces revendications en faisant intervenir tout le poids des parlements nationaux s'offre dans le cadre des débats qui vont s'ouvrir pour la ratification des décisions portant modification des traités, arrêtées par le Conseil les 21 et 22 avril et concernant

- le remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés et

- la modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (1).

La loi d'approbation de ces dispositions a été déposée au Bundestag le 17 juin 1970. En ma qualité de président du groupe de travail "Parlement européen" du groupe S. P. D. au Bundestag, j'ai eu l'honneur, au cours d'un grand débat de politique extérieure et de politique européenne, de soumettre au gouvernement fédéral les réflexions et les revendications suivantes de mon groupe en ce qui concerne les problèmes institutionnels des Communautés européennes :

Le principe suivant devrait être admis en matière d'intégration européenne : l'abandon progressif par les parlements et les gouvernements nationaux de leurs prérogatives en matière économique ne peut se faire que si, parallèlement, elles sont remplacées par de nouvelles structures supranationales. D'où il ressort que le Parlement européen et la Commission doivent devenir des institutions ayant une pleine capacité d'action, afin de prendre en charge, en toute responsabilité, les pouvoirs qui ne pourront plus être exercés dans le cadre national.

Pour le Parlement européen, la première étape dans cette voie consisterait à atteindre les objectifs suivants :

- si une nouvelle législation est arrêtée dans la Communauté sur la base de l'article 235 (règlement des cas non prévus par le traité, mais pour lesquels une action de la Communauté apparaît nécessaire), le Parlement européen devrait être consulté en tant qu'organe de ratification démocratiquement légitimé, étant donné qu'aux termes de cet article les parlements nationaux n'interviennent pas;
- en ce qui concerne les dispositions d'exécution des règlements fondamentaux déjà arrêtés, le Parlement européen devrait se voir attribuer les pleins pouvoirs législatifs;
- avant l'installation d'une nouvelle Commission et avant la désignation de nouveaux juges et avocats généraux à la Cour de justice des Communautés européennes, les gouvernements devraient demander au Parlement de faire une proposition. Ce droit de proposition pourrait être étendu peu à peu pour en venir finalement à la désignation de la Commission et des juges par le Parlement.

En vue de la capacité d'action institutionnelle et de l'efficacité de la Commission, il est essentiel qu'en sa qualité d'organe exécutif, elle

(1) cf. "Informations" 1970/4, pages 10 à 13

soit mise en mesure d'arrêter seule, et sans la collaboration de fonctionnaires nationaux, les innombrables décisions administratives qu'elle doit prendre au sein de ses nombreux comités de gestion. Ceci, naturellement, sous le contrôle du Parlement européen et de la Cour de justice.

Pour le Conseil enfin, l'efficacité institutionnelle en tant qu'organe communautaire dépendra de manière décisive de sa volonté d'accepter, conformément aux traités, le principe de décisions majoritaires. Car le principe de l'unanimité appliqué jusqu'à présent n'avait d'autre effet que de renforcer, par l'intermédiaire de tel ou tel ministre national, l'influence de tout lobby national, si petit qu'il puisse être. Il en résultait le plus souvent que l'accord se faisait sur le plus petit commun dénominateur, ce qui se traduisait par le maintien de structures dépassées et ne servait ni les intérêts nationaux ni les intérêts européens.

Pour la Communauté dans son ensemble, on pourrait désormais songer, à titre de complément au droit de mission passif actuel, à un droit de mission actif. La Communauté devrait, en un premier temps, envoyer des missions diplomatiques dans les pays associés tels que la Turquie et les Etats africains associés.

Lors du débat au Bundestag, au cours duquel ces revendications ont été présentées, le groupe S. P. D. a pris acte avec satisfaction de ce que le gouvernement fédéral a marqué son accord de principe sur le transfert de pouvoirs législatifs au Parlement européen. C'est là un indice prometteur pour les prises de position au cours du débat sur la ratification des lois d'approbation susmentionnées concernant les dispositions portant modification des traités, arrêtées par le Conseil les 21 et 22 avril.

Ces prises de position ne sont pas sans importance sur le plan de la politique d'intégration, le Conseil ayant pris l'engagement de soumettre à une révision, dans un délai maximum de deux ans, les premières amorces du pouvoir budgétaire du Parlement fixé dans ces dispositions. Le Conseil a même expressément confirmé qu'il procéderait à cette révision "à la lumière des discussions qui auraient eu lieu jusqu'à cette date dans les parlements". Il importe donc maintenant, qu'à l'instar du groupe socialiste du Bundestag, les autres groupes parlementaires qui sont en faveur de l'Europe abattent leur jeu afin de montrer dans quelle mesure ils entendent renforcer les pouvoirs des institutions communautaires. Cela se traduira sur le plan politique par une forte pression que, conformément aux engagements qu'il a souscrits, le Conseil devra prendre en considération dans deux ans.

I. SESSION DE JUIN

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg, du 15 au 18 juin, a discuté le rapport général sur l'activité des Communautés et l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté et a rendu hommage à la Commission européenne. Le président en exercice du Conseil a fait un exposé sur la politique commune des transports. Le Parlement a souligné les aspects positifs de la dernière réunion du Conseil consacrée aux questions sociales et a pris position sur des règlements relatifs à la politique énergétique communautaire ainsi que sur l'aide alimentaire de la Communauté et sur l'accord commercial C. E. E. - Yougoslavie. Une aide aux victimes du Pérou et de Roumanie a été demandée par le Parlement qui a encore discuté de diverses questions intéressant la santé publique et l'agriculture.

Activité des Communautés et situation sociale en 1969 (16 juin)

Le Parlement a discuté conjointement le rapport (doc. 58) présenté par Mlle Flesch (lib. lux.), rapporteur général, sur le troisième rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1969, ainsi que le rapport (doc. 54) présenté par M. Girardin (dém.-chr. it.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique sur l'exposé de la Commission européenne sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1969.

Dans son rapport, Mlle Flesch souligne qu'elle ne se limite pas à un contrôle a posteriori des activités de la Commission européenne mais qu'elle traite également de certaines perspectives de développement des Communautés. Dans cet esprit, le rapporteur général étudie successivement l'état de la Communauté au début des années 70, les grandes tâches politiques de l'année en cours, l'état de l'union économique à l'intérieur de la Communauté et les relations extérieures de la Communauté. En annexe, sont reprises les conclusions des avis des commissions parlementaires. Une longue résolution approuvée par un comité de rédaction composé du rapporteur général, des présidents des groupes politiques et des rédacteurs d'avis a été soumise au vote du Parlement européen. Elle constitue un jugement du Parlement sur l'ensemble de l'activité des Communautés et fait diverses suggestions pour l'activité future des Communautés.

M. Girardin, dans son rapport, saisit l'occasion de l'examen de l'exposé sur la situation sociale de la Communauté pour établir un bilan de ce qui s'est passé sur le plan social dans la Communauté et aussi pour porter un jugement politique sur ce qui a été réalisé, afin de dégager une direction politique communautaire de l'évolution sociale. Les principales observations contenues dans le rapport sont résumées dans une proposition de résolution soumise au vote du Parlement.

Au cours du débat, les orateurs ont rendu hommage au travail accompli par les membres de la Commission européenne et ont souhaité que la nouvelle Commission continue et développe l'oeuvre accomplie jusqu'à ce jour.

M. Ramaekers (néerl.), au nom du groupe socialiste, a souligné les insuffisances de la politique sociale de la Communauté, tout en reconnaissant que quelques progrès avaient été accomplis dans ce domaine. Il reste beaucoup à faire notamment en matière de coordination des politiques sociales, de politique de l'emploi, de libre circulation des travailleurs et aussi de politique de la famille. Les partenaires sociaux doivent être pleinement associés aux travaux entrepris. Apportant l'appui du groupe socialiste à la résolution faisant suite au rapport de Mlle Flesch, M. Tolloy (it.) a insisté sur le caractère démocratique de la Communauté et s'est préoccupé des relations de la Communauté avec les pays tiers. Mlle Lulling (lux.) a insisté sur l'urgente nécessité de définir et de mettre en oeuvre la politique d'harmonisation et de promotion sociales que le groupe socialiste réclame depuis tant d'années. Le groupe souscrit entièrement au rapport de M. Girardin. Mlle Lulling a mis l'accent sur les résultats positifs de la récente conférence de l'emploi, sur le problème des conventions collectives européennes, sur les négociations et dialogues entre travailleurs au niveau européen et sur la situation des femmes dans la société moderne.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Scarascia-Mugnozza (it.), président de la commission politique, a insisté sur la nécessité de disposer d'un programme précis de la Commission pour que l'on puisse connaître les orientations futures et les options à prendre. Dans le domaine de l'union politique, comme dans celui des relations avec les pays de l'Est, il faut se baser sur les réalités. C'est en tenant compte de la réalité des faits que le Parlement pourra jouer un rôle efficace. Prenant position, au nom du groupe, sur le rapport de M. Girardin, M. Müller (all.), président de la commission des affaires sociales, a constaté que les objectifs sociaux qui ont été atteints ne sont pas assez importants. Dans le cadre des traités, il est possible d'aller plus loin, notamment par une plus grande collaboration avec les partenaires so-

ciaux, dans les domaines de la formation du patrimoine, du Fonds social, de la protection de la nature, des congés annuels. M. Lückner (all.), président du groupe démocrate-chrétien, a fait part à l'Assemblée de ses craintes quant au développement de l'union politique de l'Europe. Il a critiqué les projets actuels et les positions de certains gouvernements. Les résultats actuels sont très minces et déçoivent les espoirs éveillés par la réunion de La Haye. M. Lückner a estimé que la nomination des nouveaux membres de la Commission européenne n'était pas satisfaisante et ne correspondait pas à l'esprit des traités.

M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, s'est interrogé sur la place de l'Europe dans le monde et a évoqué les problèmes que posent la conférence sur la sécurité européenne, ainsi que la place de l'Europe en matière spatiale. Après avoir souligné que dans le cadre des négociations avec la Grande-Bretagne il ne fallait pas se limiter à des débats techniques, mais prendre des grandes options politiques, M. Berkhouwer a mis l'accent sur les problèmes de la jeunesse et de l'université européenne.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Offroy (fr.) a estimé que le droit d'investiture demandé pour le Parlement à l'égard de la Commission européenne dans la proposition de résolution faisant suite au rapport de Mlle Flesch, n'était pas conforme au traité, n'augmenterait pas le prestige du Parlement et risquerait d'entraver son action. Un autre paragraphe de cette résolution paraît dangereux au groupe U.D.E. : c'est celui dans lequel on appelle la Commission une institution politique. Le groupe aurait préféré que l'on parle d'institution communautaire afin d'éviter une confusion avec les différentes instances appelées à étudier le problème de l'union politique. M. Liogier (fr.), au nom du groupe, a approuvé la résolution présentée dans le rapport de M. Girardin et a déclaré que le progrès social devait être stimulé en donnant à la réalité sociale une dimension européenne. M. Liogier a évoqué ensuite la nécessité d'harmoniser les politiques sociales des Etats membres et s'est penché sur le problème des travailleurs âgés, du travail féminin, de la jeunesse et de la politique de décentralisation. Bien que le Parlement ait rejeté les deux amendements présentés par le groupe U.D.E. sur les questions évoquées par M. Offroy, M. Habib-Deloncle (fr.) a déclaré que le groupe voterait en faveur de la résolution qui porte un jugement global sur les activités de la Communauté. Il a toutefois souligné qu'il fallait préserver l'équilibre institutionnel prévu par les traités et a demandé que le Parlement ait un large débat avec la nouvelle Commission sur le devenir institutionnel de la Communauté.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a mis l'accent sur la nécessité de manifester une volonté politique et a mis en lumière plusieurs problèmes relatifs à l'intégration européenne. Une solution honorable ne pourra être trouvée que par une participation active des forces populaires. M. Leonardi a insisté ensuite sur la nécessaire indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis afin que les Américains n'utilisent pas les capacités européennes à leur propre profit. Seule une refonte profonde des traités pourra résoudre la crise actuelle. Une nouvelle Europe doit être basée sur la participation effective des travailleurs et non sur l'action des forces conservatrices. Mme Iotti (non inscrite, com. it.) a déclaré que la politique sociale doit être une source de progrès social et de vie culturelle. La société européenne n'est pas démocratiquement satisfaisante. Il faut établir de nouveaux rapports entre les organes communautaires et les syndicats.

M. Westerterp (dém.-chr. néerl.), rapporteur pour avis de la commission des relations économiques extérieures, a rappelé les principales préoccupations de cette commission, en ce qui concerne notamment la nécessité pour la Communauté de prendre l'initiative de certaines négociations avec des pays tiers; d'avoir une politique commune et cohérente à l'égard des pays en voie de développement; d'étudier attentivement les répercussions éventuelles des rapports avec les pays de l'Est.

M. Dewulf (dém.-chr. belge) s'est inquiété de la politique de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement. M. Bersani (dém.-chr. it.) a souligné les difficultés rencontrées dans les rapports entre les institutions. M. Aigner (dém.-chr. all.) a traité des rapports de la Communauté avec les Etats-Unis où l'on est très préoccupé par le développement du processus d'intégration européenne.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a souligné le caractère particulier et original de la politique d'aide au développement de la Communauté. C'est une politique exemplaire qui ne peut pas être étendue à d'autres pays où les réalités économiques et géographiques sont différentes. D'autre part, rien dans le traité n'oblige la Communauté à avoir une politique systématique d'aide au développement. Il est difficile de trouver actuellement le moyen pratique de définir une telle politique, en dehors de l'instrument tarifaire et commercial qui est d'une efficacité limitée. Il faut une volonté politique d'aide au développement et des moyens nouveaux. En conclusion, M. Rochereau a déclaré que la formule de l'association est la seule solution praticable devant l'alternative que constitue le bilatéralisme et le mondialisme. Pour M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission européenne, la politique sociale de la Communauté doit réali-

ser un équilibre entre l'économique et le social. Une politique sociale communautaire exige une volonté politique à tous les niveaux des organes de la Communauté. Pour aller au-delà des premières perspectives et des premières ambitions afin de parvenir à la réalisation d'une véritable politique sociale, il faut modifier certaines dispositions des traités. Une coordination plus efficace entre les Etats membres ouvrira des perspectives de paix, de progrès et de bien-être.

M. Rey, président de la Commission européenne, a déclaré que la place qu'occupe la Commission dans les discussions sur l'union économique et monétaire lui permettait d'exercer pleinement son rôle. La seule inquiétude que l'on pourrait avoir dans ce domaine serait de ne pas voir les Etats membres faire preuve d'une volonté politique suffisante. En ce qui concerne la procédure adoptée par le Conseil pour la conduite des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, M. Rey a déclaré qu'il ne comprenait pas la position du Conseil. Il aurait fallu construire un mécanisme complètement différent. Mais il ne faut pas être trop inquiet pour l'avenir car le Conseil peut, à tout moment, changer de procédure. En ce qui concerne l'union politique, M. Rey a souligné que ce qui est sorti des discussions jusqu'à présent est bien mince. En terminant, le président de la Commission a évoqué le récent colloque avec la jeunesse européenne qui, s'il n'a pas été décisif, a été vraiment intéressant.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté deux résolutions. Dans la première résolution qui porte sur le troisième rapport général sur l'activité des Communautés, le Parlement européen, en ce qui concerne la situation actuelle de la Communauté, se prononce pour une union économique et monétaire équilibrée, une véritable Communauté sociale, une union politique, l'élargissement, une véritable politique à l'égard des pays en voie de développement et une politique d'information de l'opinion publique et particulièrement de la jeunesse. Le Parlement prend ensuite position sur les tâches primordiales de l'année en cours : élargissement de la Communauté et développement des relations extérieures : le Parlement se demande si la procédure définie par le Conseil revêt véritablement la forme la plus efficace et demande que le maximum de responsabilités politiques soient confiées à la Commission; réalisation progressive, mais aussi rapide que possible de l'union économique et monétaire; renforcement des institutions de la Communauté : le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement doit aboutir au transfert de pouvoirs législatifs - le Parlement doit disposer d'un pouvoir d'investiture à l'égard de la Commission européenne - la nouvelle Commission doit s'affirmer et renforcer son rôle d'institution politique; programme communautaire pour la prochaine décennie : regroupement dans un programme-cadre des projets à long terme dans différents secteurs.

En ce qui concerne l'activité de la Commission européenne dans différents secteurs, le Parlement européen passe en revue tous les domaines de l'activité des Communautés. La mise en place du marché intérieur ne s'est pas suffisamment concrétisée pour les ressortissants de la Communauté, du fait du maintien de multiples contrôles aux frontières. Pour ce qui est de l'union économique, le Parlement demande des décisions contraignantes en matière de politique économique et monétaire, regrette qu'aucune décision n'ait été prise pour rétablir l'équilibre des marchés agricoles, se félicite des propositions concrètes déposées par la Commission européenne à la suite de son mémorandum sur la réforme de l'agriculture européenne et est très préoccupé par l'évolution peu satisfaisante de la politique des transports, de la politique de l'énergie et de la politique de la recherche et de la technologie. Le Parlement met l'accent sur le retard considérable pris par la politique sociale et sur la création d'un comité permanent de l'emploi. Dans le domaine des relations extérieures, le Parlement réaffirme notamment sa position à l'égard de l'association avec la Grèce, regrette le retard apporté à la ratification de la Convention de Yaoundé, estime que la Communauté doit avoir une politique active vis-à-vis du tiers monde et s'efforce de promouvoir le commerce mondial.

En conclusion, le Parlement exprime sa reconnaissance à la Commission sortante pour le travail considérable qu'elle a accompli et invite la nouvelle Commission à jouer pleinement son rôle de gardienne des traités et à veiller à la réalisation de leurs objectifs.

La deuxième résolution qui porte sur l'exposé de la Commission sur l'évolution de la situation sociale de la Communauté en 1969, constate qu'un écart subsiste entre la réalisation de la politique économique et de la politique sociale. Le Parlement demande que des initiatives soient prises dans le domaine social afin de donner à la réalité sociale une dimension européenne. Le Parlement met l'accent notamment sur la formation des jeunes, le taux de régression de la population active civile et la baisse du taux d'activité propre au secteur féminin, l'exode rural et se félicite de l'organisation des syndicats au niveau européen. Le Parlement évoque ensuite le problème des loisirs, la nécessité d'une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la construction de logements à des conditions de faveur, invite la Commission à proposer aux gouvernements la publication d'un budget comportant des prévisions à moyen terme des dépenses de développement social et demande à être informé des mesures prises pour lutter contre la pollution de l'eau et de l'air et contre le bruit.

Hommage à la Commission européenne (16 juin)

Le Parlement européen a tenu à rendre hommage à l'oeuvre accomplie par la Commission européenne dont le mandat s'achève le 30 juin 1970. Le Président Scelba a souligné le rôle joué par M. Rey, président de la Commission et a rappelé brièvement les différentes étapes du chemin parcouru. Le président du Parlement européen a mis l'accent sur les engagements pris par la Commission européenne vis-à-vis du Parlement et s'est déclaré convaincu qu'ils seront tenus par la nouvelle Commission. En terminant, M. Scelba a déclaré que M. Rey et les membres de la Commission ont bien mérité de l'Europe.

Au nom de la Commission européenne, M. Rey a remercié le Président Scelba de ses propos et a dit sa vive satisfaction des progrès accomplis depuis trois ans dont on ne saurait sous-estimer l'importance politique. Toutefois, l'état institutionnel et politique de la Communauté est loin d'être satisfaisant et il faudra faire preuve de beaucoup de courage pour progresser dans ce domaine. Après avoir remercié le Parlement du soutien qu'il a donné à la Commission, M. Rey a adressé ses vœux à son successeur, M. Malfatti, et à la nouvelle Commission.

Politique commune des transports (15 juin)

M. Bertrand, ministre belge des communications, président en exercice du Conseil, a fait un exposé sur l'état des travaux en matière de politique des transports en rappelant les décisions prises par le Conseil en ce qui concerne particulièrement les aides, l'attelage automatique dans les chemins de fer et la comptabilité des dépenses d'infrastructure. M. Bertrand a abordé ensuite les questions relatives au règlement concernant l'harmonisation de certaines dispositions sociales dans le domaine des transports par route et les négociations menées avec les pays tiers au sujet de l'A. E. T. R. Le président en exercice du Conseil a évoqué les divergences survenues entre la Commission européenne et le Conseil au sujet de cet accord et a souligné l'intérêt considérable que présente l'A. E. T. R. sur les plans politique et social ainsi que sur le plan de la sécurité routière.

Après avoir indiqué à l'Assemblée que le Conseil avait pris connaissance avec intérêt de plusieurs déclarations présentées par M. Bodson, membre de la Commission européenne, M. Bertrand a souligné l'évolution positive qui s'est manifestée au sein du Conseil et la volonté de coopération dans tous les secteurs de la politique commune. C'est ain-

si que le Conseil a été saisi de deux communications contenant des suggestions concrètes notamment en ce qui concerne la coopération sur les plans technique et commercial dans le secteur des chemins de fer. En terminant, M. Bertrand a rendu hommage au travail accompli par M. Bodson pour que prenne corps la politique européenne des transports.

M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, a souligné les aspects positifs des résultats des travaux du Conseil et a demandé des précisions sur les principales questions évoquées par le président en exercice du Conseil.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, à la veille de la fin de son mandat à la Commission, a développé quelques idées sur l'avenir de la politique des transports, qui n'avance qu'insuffisamment bien que quelques progrès aient été réalisés. Le moment est venu de concevoir et d'élaborer une politique commune de la deuxième génération qui doit se situer, pour l'essentiel, au niveau de l'économie collective et sociale, à moyen et à long terme. M. Bodson a exposé ensuite l'essentiel du contenu de sa communication au Conseil et a terminé en soulignant l'importance fondamentale de la politique commune des transports dans l'édification de la Communauté.

M. Bertrand, président en exercice du Conseil, en réponse au discours de M. Posthumus, a souligné que des ministres venaient devant le Parlement pour donner des informations et non pour s'engager dans des débats parlementaires sur des questions qui concernent directement la Commission européenne, laquelle est responsable devant le Parlement européen, alors que les ministres sont responsables devant leurs parlements nationaux. M. Bertrand donna ensuite quelques précisions en ce qui concerne les harmonisations sociales, les attelages automatiques et les problèmes de financement.

Programme d'importation des hydrocarbures et projets d'investissement dans le secteur de l'énergie (15 juin)

A la suite de l'adoption des principes de base contenus dans "la première orientation pour une politique énergétique communautaire", le Conseil avait demandé à la Commission européenne de lui présenter "les propositions concrètes les plus urgentes pour la réalisation d'une politique énergétique communautaire". La proposition de règlement concernant la communication à la Commission européenne des pro-

grammes d'importation d'hydrocarbures qui fait l'objet du rapport (doc. 50) présenté par M. Hougardy (lib. belge) ainsi que la proposition de règlement sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité sur laquelle porte le rapport (doc. 51) présenté par M. Biaggi (lib. it.), constitue une première réponse à l'invitation du Conseil et une manifestation du désir de la Commission européenne de donner une suite concrète à la "première orientation pour une politique énergétique communautaire".

La première proposition concernant la communication des programmes d'importation d'hydrocarbures a pour objet de donner à la Commission européenne une connaissance aussi exacte que possible de la provenance et de la qualité des pétroles bruts et des produits à importer, afin de lui permettre d'établir, sur la base des plans d'approvisionnement des entreprises individuelles, un programme d'approvisionnement pour la Communauté.

Dans le deuxième règlement relatif aux projets d'investissement, la Commission européenne propose que les principaux projets relatifs à la proposition, au transport, au stockage et à la distribution du pétrole brut et des produits finis, du gaz naturel et de l'électricité, lui soient obligatoirement communiqués. Grâce aux informations ainsi recueillies, la Commission européenne entend obtenir une vue d'ensemble des investissements au niveau communautaire.

Les deux rapports présentés par la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ont donné lieu à une discussion commune. MM. Springorum (dém.-chr. all.), Lautenschlager (soc. all.) et Ribière (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont marqué leur accord sur les deux propositions de résolution présentées par les rapporteurs qui approuvent, dans leur ensemble, les deux propositions de règlements. MM. Noé (dém.-chr. it.) et Memmel (dém.-chr. all.) se sont également prononcés pour les deux résolutions. Les porte-parole des groupes politiques ont souligné, notamment, que les propositions de règlements constituaient un premier pas concret vers une véritable politique énergétique communautaire. M. Springorum a évoqué le problème de la politique charbonnière européenne. De son côté, M. Ribière a déclaré que son groupe était favorable à une politique maximaliste en matière énergétique, sans restriction d'aucune sorte.

M. Haferkamp, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission n'accepterait pas une politique dirigiste en ma-

tière énergétique. Les propositions de règlements permettront à la Commission de disposer des instruments nécessaires à la réalisation d'une véritable politique énergétique communautaire.

Dans une première résolution, le Parlement européen approuve la proposition de règlement relative à la communication des programmes d'importation d'hydrocarbures, sous réserve de quelques observations. Le Parlement se prononce pour une politique commune garantissant un approvisionnement largement diversifié à des prix aussi bas et stables que possible et juge nécessaire que la Commission européenne obtienne toutes les informations qui lui permettront d'établir un programme d'approvisionnement pour la Communauté et qui lui sont indispensables à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Dans la deuxième résolution, le Parlement approuve également la proposition de règlement relative à la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire qui devront être intégrés dans une politique d'ensemble des investissements et des approvisionnements énergétiques de la Communauté. Dans un souci d'efficacité, le Parlement estime que seuls les projets d'investissement importants doivent être communiqués et invite la Commission européenne à harmoniser les mesures proposées avec les dispositions en vigueur dans les différents Etats membres.

Questions sociales (18 juin)

Le Parlement a adopté une résolution présentée par M. Müller (dém.-chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique et plusieurs de ses collègues, au nom de cette commission, sur les résultats de la session du Conseil des ministres des affaires sociales des 25 et 26 mai 1970.

Dans la résolution, présentée par Mlle Lulling (soc. lux.) au nom de la commission des affaires sociales, le Parlement se félicite de la tenue de la Conférence sur les problèmes de l'emploi et met l'accent sur les résultats positifs de la réunion du Conseil, notamment l'adoption du règlement sur la sécurité sociale des travailleurs migrants et l'institution d'un comité permanent de l'emploi. Pour le Parlement, l'organisation de ce comité doit permettre un vrai dialogue entre les parties représentées. Le comité doit avoir un droit d'intervention réel. Enfin, le Parlement exige, à nouveau, que le Conseil se prononce, lors de sa prochaine session, sur la réforme du Fonds social européen.

M. Vredeling (soc. néerl.) s'est abstenu sur ce texte car il estime que la Commission aurait dû recevoir la présidence du comité permanent de l'emploi. M. van der Ploeg (néerl.) a apporté l'approbation du groupe démocrate-chrétien à la résolution. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné les aspects positifs des décisions prises par le Conseil.

Aide alimentaire de la Communauté (17 juin)

Le Parlement a discuté un rapport (doc. 55) présenté par M. Vredeling (soc. néerl.) au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur l'exécution en 1968-1969 des engagements souscrits par la Communauté en matière de fourniture de céréales dans le cadre de la "Convention relative à l'aide alimentaire" de 1967, sur les perspectives de cette exécution pour 1969-1970 et sur la fourniture d'une aide alimentaire sous la forme d'autres produits que les céréales. Le rapporteur a développé tous ces points et a résumé ses observations dans une proposition de résolution qui a été adoptée par le Parlement.

Le Parlement critique vivement la politique suivie par le Conseil et les Etats membres dans le domaine de l'aide alimentaire et insiste pour que la division artificielle entre aide nationale et aide communautaire soit abandonnée au profit d'une exécution entièrement communautaire qui ne peut être que bénéfique pour les pays intéressés.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a reconnu que le problème de l'aide alimentaire n'était pas résolu de façon satisfaisante au niveau de la Communauté, mais a souligné que la Commission avait choisi l'efficacité. Malgré toutes ces critiques justifiées, il faut néanmoins souligner que la politique actuelle constitue un premier acquis communautaire qui doit être confirmé et développé.

MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.), Spénale (soc. fr.) et Briot (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution et ont souligné l'importance capitale de l'aide alimentaire aux pays en voie de développement. Les porte-parole des groupes ont demandé la définition d'une doctrine communautaire de l'aide aux pays en voie de développement. M. Spénale a insisté pour que la Communauté prenne l'initiative d'organiser un plan mondial de lutte contre la faim et M. Briot pour que ce soit au nom de la Communauté que l'aide alimentaire soit fournie.

Accord commercial entre la C.E.E. et la Yougoslavie (18 juin)

M. Vredeling (soc. néerl.) a présenté son rapport (doc. 66) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, dans lequel il expose le contenu de l'accord commercial entre la C.E.E. et la Yougoslavie signé le 14 mars 1970 et entré en vigueur le 1er mai et souligne l'aspect à la fois politique et commercial de cet accord. En conclusion, le rapporteur demande au Parlement d'approuver l'accord.

MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Baas (lib. néerl.), au nom de leurs groupes politiques, ont souligné l'importance de l'accord signé avec la Yougoslavie et ont approuvé la proposition de résolution qui a été adoptée par le Parlement. Celui-ci approuve l'accord commercial C.E.E.-Yougoslavie, demande à la Communauté d'examiner avec bienveillance les problèmes commerciaux non résolus et souligne l'intérêt d'une extension des relations entre la Communauté et la Yougoslavie à la coopération dans les domaines technique, financier et industriel. Sur le plan institutionnel, une consultation facultative du Parlement, pour de tels accords, pourrait combler une lacune du traité, sous le rapport du contrôle démocratique.

Aide aux victimes du tremblement de terre au Pérou et des inondations en Roumanie (17 juin)

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par les quatre groupes politiques et présentée par M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, demandant à la Commission européenne d'intervenir de façon urgente et concrète dans le cadre de l'aide alimentaire en faveur des populations touchées. Le Parlement invite la Commission à étudier un programme pour contribuer efficacement et rapidement à résoudre les innombrables problèmes touchant aux différents secteurs économiques auxquels ces pays ont à faire face.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a précisé au Parlement la teneur des propositions faites au Conseil pour venir en aide au Pérou et à la Roumanie. Dans deux mois l'aide de la Communauté sera mise à la disposition des populations sinistrées et assurera ainsi le relais des aides qui parviennent dès maintenant.

Police sanitaire des échanges intracommunautaires de viandes fraîches (17 juin)

Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement sous réserve de quelques modifications présentées dans le rapport (doc. 69) de M. van der Ploeg (dém. -chr. néerl.) fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. Le Parlement demande l'interdiction de l'utilisation de substances hormonales ainsi que l'extension des mesures concernant les épizooties à la brucellose. Il estime indispensable l'interdiction de l'introduction dans un Etat membre de viandes contenant des germes d'une maladie infectieuse et regrette que toutes les dispositions de police sanitaire ne soient pas encore harmonisées.

Modification de plusieurs règlements agricoles en matière de certificats et de prélèvements (17 juin)

Le Parlement a approuvé sans débat une proposition de règlement qui fait l'objet du rapport (doc. 65) présenté par M. Radoux (soc. belge) au nom de la commission de l'agriculture.

Nouveau membre

Au cours de sa séance du 15 juin, le Parlement a validé le mandat de M. Wolfram (soc. all.) désigné par le Bundestag en remplacement de Mme Elsner.

II. SESSION DE JUILLET

Au cours de la session tenue par le Parlement européen, du 8 au 10 juillet, à Luxembourg, M. Malfatti, président de la Commission européenne, a fait une courte déclaration. Le Parlement s'est préoccupé de la situation conjoncturelle dans la Communauté, a approuvé son projet de budget pour 1971 et a donné un avis favorable à plusieurs propositions de la Commission européenne intéressant l'agriculture et la liberté d'établissement. Enfin, le Parlement a approuvé les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie.

A l'ouverture de la session, MM. Ramaekers (belge) et Seefeld (all.) ont protesté vivement, au nom du groupe socialiste contre le nouveau report de la question orale sur la politique communautaire de la jeunesse. Le Président Scelba ainsi que M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, ont rappelé que ce renvoi doit permettre un examen plus approfondi de la question, notamment à la lumière des résultats du colloque de la jeunesse qui s'est tenu récemment à Bruxelles.

Déclaration du président de la Commission européenne (8 juillet)

La nouvelle Commission européenne a participé, pour la première fois aux travaux du Parlement européen. Elle est composée des neuf membres suivants : M. Malfatti, président; MM. Barre, Haferkamp et Mansholt, vice-présidents; MM. Borschette, Coppé, Dahrendorf, Deniau et Spinelli, membres.

Après que le Président Scelba ait souligné la présence du président et des membres de la Cour de justice ainsi que des représentants des autres institutions et organes de la Communauté, M. Malfatti, président de la Commission européenne, a fait une déclaration dans laquelle il a défini les grandes lignes de la politique qu'entend suivre la Commission qui exposera son programme d'action au cours de la session de septembre de l'Assemblée.

La Commission entend rester fidèle à l'esprit démocratique qui a toujours inspiré les travaux de l'Assemblée en maintenant avec elle un

contact sans cesse plus étroit et respectera les engagements pris vis-à-vis du Parlement par l'ancienne Commission, notamment en ce qui concerne les pouvoirs budgétaires. Le président Malfatti a rappelé ensuite les finalités politiques de la construction européenne : jouer un rôle d'équilibre, de détente et de paix sur la scène internationale; contribuer au rapprochement de tous les peuples; fidélité aux liens d'amitié avec l'extérieur; assumer sa part de responsabilité avec les pays en voie de développement et, sur un pied d'égalité, sa contribution la plus grande à la liberté des échanges et à la croissance du marché mondial.

Le président de la Commission européenne a évoqué les problèmes que pose l'élargissement de la Communauté qui est souhaitable en vue d'un ordre plus équilibré dans le monde mais qui ne doit pas faire négliger le renforcement interne des Communautés. A ce propos, M. Malfatti a notamment évoqué le problème de l'union économique et monétaire qui est nécessaire pour faire aboutir tous les projets qui résultent de l'instauration d'un marché unique.

Evoquant les multiples domaines dans lesquels doit s'exercer l'action de la Commission européenne, M. Malfatti a mis l'accent sur le rôle éminemment politique confié à la Commission, laquelle est pleinement consciente de sa nature, de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Elle est fermement décidée à respecter et à exercer ces derniers pour garantir le développement harmonieux de la Communauté et assurer entre les institutions des rapports plus corrects et plus efficaces. En terminant, le président de la Commission européenne a souhaité que la Commission puisse exprimer une continuité idéale entre l'héritage du passé et les espoirs pour l'avenir "que nous voulons rendre meilleur, plus humain, plus juste et plus libre pour les jeunes générations de l'Europe et du monde".

M. Scelba, président du Parlement européen, a rappelé les différents points sur lesquels la Commission européenne s'était engagée à renforcer sa collaboration avec le Parlement et a souligné que si la nouvelle Commission agissait dans le même sens, la collaboration loyale et diligente du Parlement ne lui ferait pas défaut. Le Président Scelba s'est déclaré convaincu qu'un développement démocratique des institutions ne pourra donner qu'une impulsion neuve et plus vigoureuse aux progrès de la Communauté.

Evolution de la conjoncture dans la Communauté (10 juillet)

Les raisons qui ont incité la commission économique à présenter un rapport complémentaire (doc. 79) fait par M. Oele (soc. néerl.) résident dans le fait que certaines tendances qui ont commencé à apparaître il y a quelques mois se manifestent avec une netteté accrue : hausse des prix, incertitude quant à l'organisation monétaire internationale et faiblesse de la conjoncture aux Etats-Unis. Ces facteurs, souligne le rapporteur, font apparaître plus nettement encore la nécessité d'harmoniser et de centraliser les politiques conjoncturelles des Etats membres et aussi celle de renforcer les instruments de politique conjoncturelle. M. Oele a développé ces quelques considérations dans son rapport et a résumé ses conclusions dans une proposition de résolution qui a été approuvée par le Parlement.

Le Parlement estime qu'il importe que la politique conjoncturelle commune soit développée et que les Etats membres utilisent davantage leurs instruments de politique conjoncturelle en fonction des besoins communautaires. La persistance des tensions inflationnistes dans la Communauté impose : - le renforcement des instruments de politique conjoncturelle des Etats membres - l'association effective de la politique conjoncturelle à la politique économique à moyen terme de la Communauté - la coordination plus étroite des politiques monétaires et du crédit. Le Parlement demande que les gouvernements soient autorisés à appliquer l'instrument de politique fiscale dans des limites restreintes, et que, par des consultations avec les partenaires sociaux, on parvienne, dans le domaine de la politique conjoncturelle, à une action plus communautaire qui s'accorde mieux avec les critères d'une répartition équitable des fruits de l'expansion économique à définir dans le cadre de la politique des revenus. Le Parlement rappelle son souhait de voir créer un bureau européen de programmation économique et demande un contrôle du marché des euro-devises. Enfin, préoccupé par la persistance du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, le Parlement insiste pour que des consultations aient lieu entre la Communauté et le gouvernement américain sur les possibilités de réduire progressivement ce déficit et de conférer progressivement aux monnaies des Etats membres une partie de la fonction que le dollar assume comme monnaie de réserve.

Au cours du débat, MM. Bos (dém.-chr. néerl.), Bousquet (U.D.E., fr.) et Lange (soc. all.), président de la commission économique, ont approuvé la résolution au nom de leurs groupes politiques. Les porte-parole des groupes ont souligné, notamment, la nécessité de renforcer les instruments de politique conjoncturelle à la disposition de la Communauté, ainsi que l'importance d'une politique monétaire commune

et d'une coordination plus poussée de la politique conjoncturelle des Etats membres. Ils se sont préoccupés de la situation économique aux Etats-Unis qui fait courir un réel danger au système monétaire international.

M. Bos a demandé une consultation des partenaires sociaux, a évoqué le problème préoccupant de la marge de fluctuation des monnaies et a constaté que l'interdépendance entre les économies de la C. E. E. et des U. S. A., bien que moins forte, se fait toujours sentir. M. Bousquet a dénoncé le danger des projets en discussion à l'O. C. D. E. sur les marges de fluctuations plus grandes des monnaies ainsi que celui de la masse des Eurodollars. Le porte-parole du groupe U. D. E. a demandé que les différents fonds communautaires jouent un plus grand rôle dans la politique économique. M. Lange a lui aussi souligné la nécessité de consulter les partenaires sociaux pour discuter de la politique conjoncturelle et a insisté pour que l'on prenne garde à l'impression que ce sont les gouverneurs des banques centrales qui conduisent la politique conjoncturelle alors que c'est à la Communauté de l'orienter. M. Lange s'est prononcé contre les cours de change flexibles qui amèneraient une dissolution de la Communauté et a déclaré que la Commission devrait insister pour que les gouvernements des Six prennent l'engagement de ne pas prendre de mesures unilatérales en ce qui concerne la parité de leurs monnaies.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a fait le diagnostic de la situation conjoncturelle dans la Communauté : les tensions inflationnistes restent très vives en raison de la pression de la demande, de l'inflation des coûts de production et du phénomène généralisé d'inflation. En ce qui concerne les orientations de la politique conjoncturelle dans la Communauté, la Commission européenne recommande une politique de modération dans les Etats membres et insiste pour que l'objectif de stabilité reste au premier plan de la politique économique des Etats membres. Pour atteindre cet objectif, M. Barre s'est prononcé pour une combinaison plus harmonieuse entre la politique du crédit et la politique budgétaire et a souligné qu'il fallait rechercher, avec les partenaires sociaux, les moyens d'une évolution des divers types de revenus plus conforme à l'évolution de la production. La Commission, a poursuivi M. Barre, maintient sa ligne générale rigoureuse, car il n'y aura pas de croissance si la Communauté ne retrouve pas la stabilité, et l'assainissement conjoncturel est nécessaire pour s'engager dans la réalisation de l'union économique et monétaire.

Dans les discussions sur la réforme du système monétaire international, a déclaré M. Barre, la Communauté cherche à définir une position commune. Pour la Commission européenne, la Communauté doit apporter une contribution active à la coopération internationale et une position commune est indispensable pour soutenir toute réforme, mais pas n'importe quelle réforme, tendant à améliorer le système monétaire international. M. Barre a insisté à nouveau sur le fait qu'une flexibilité des taux de change compromettrait l'évolution de la Communauté. C'est pourquoi, les Six ne devraient pas se prévaloir, entre eux, de marges de flexibilité si celles-ci étaient adoptées au niveau international. Pour ce qui est du marché des eurodollars, la Commission européenne est prête à discuter de manière approfondie des arcanes et des mystères de ce marché avec la commission économique du Parlement. En ce qui concerne les rapports C.E.E.-Etats-Unis, ils doivent respecter les intérêts légitimes des uns et des autres.

Dans le domaine de la coordination des politiques conjoncturelles des Etats membres des progrès se manifestent. La Commission poursuit une action réaliste, concrète et aussi hardie que possible. En terminant, M. Barre a souligné que la Communauté devait être consciente de ses capacités et de ses possibilités d'action en vue de mener une politique conjoncturelle indépendante.

Budget du Parlement européen (8 juillet)

Dans son rapport (doc. 78) fait au nom de la commission des finances et des budgets sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement pour 1971, M. Cointat (U.D.E., fr.) rappelle que le Conseil s'est engagé, à la suite de ses décisions sur les ressources propres et le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement, à ne pas modifier l'état prévisionnel du Parlement. Les délibérations sur cet état prévisionnel revêtent donc une importance particulière. Le rapporteur expose les nouvelles procédures budgétaires, les innovations qu'elles comportent et les modifications des procédures internes au Parlement qu'elles entraînent. M. Cointat examine ensuite le détail de l'état prévisionnel du Parlement qui se monte à 11.360.000 u.c. (1 u.c. = 1 dollar) et en recommande l'adoption au Parlement.

Au cours du débat, MM. Aigner (dém.-chr. all.), Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, Roméo (lib. it.) et Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le projet de budget du Parlement en insistant sur

la nouvelle responsabilité qui incombe à l'Assemblée dans la préparation et le contrôle de son propre budget. Cette autonomie doit être l'occasion d'une restructuration et doit être marquée par le souci du Parlement de mieux remplir ses tâches. M. Aigner a insisté sur l'aspect politique de la nouvelle responsabilité du Parlement. M. Spénale s'est préoccupé de la restructuration du secrétariat général et a souligné que la commission parlementaire avait examiné le budget dans un souci de rigueur, de fonctionnalité et de transparence. Pour M. Roméo, l'autonomie budgétaire est une prérogative essentielle de tout Parlement. Enfin, M. Habib-Deloncle a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail des parlementaires et a évoqué à ce propos le problème du siège du Parlement. M. Artzinger (dém.-chr. all.) a défendu l'autonomie budgétaire du Parlement et M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) a fait quelques remarques sur l'organisation administrative du secrétariat général du Parlement.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté une résolution approuvant le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 1971. Le Parlement a souligné que son autonomie budgétaire lui imposait de rester dans la ligne de modération qu'il s'est toujours imposée et qu'il convenait d'amorcer une restructuration triennale de son état prévisionnel.

Questions agricoles (9 juillet)

Le Parlement européen a examiné plusieurs rapports présentés par la commission de l'agriculture.

Prix du tabac pour la récolte 1970. Le rapport (doc. 81) présenté par Mlle Lulling (soc. lux.) porte sur deux règlements : le premier fixe les prix d'objectif et d'intervention ainsi que les qualités de référence pour le tabac en feuilles; le deuxième fixe les prix d'intervention dérivés et les qualités de référence pour le tabac emballé. Le rapporteur constate, en premier lieu, que le règlement arrêté par le Conseil pour l'organisation commune du marché du tabac n'a pas tenu compte de l'avis émis par le Parlement qui préconisait une tout autre organisation. Mlle Lulling propose au Parlement l'approbation du premier règlement concernant les prix pour le tabac en feuilles et le rejet du deuxième relatif aux prix pour les tabacs emballés. La commission de l'agriculture juge la marge entre prix d'objectif et prix d'intervention dérivés trop large et souligne le danger à la fois pour le F. E. O. G. A.

et pour les planteurs eux-mêmes d'une base de départ de prix trop élevée pour les tabacs emballés dont ne profiteraient que les agents de la première transformation.

Le Parlement a suivi, à la majorité, les dispositions du rapporteur. Il a approuvé le premier règlement en demandant à la Commission de lui soumettre, un an après l'entrée en vigueur du règlement, un rapport sur l'évolution de la production et des prix et sur les conséquences financières en résultant. Retenant les arguments développés par le rapporteur, le Parlement a rejeté le deuxième règlement concernant les prix du tabac emballé. La Commission européenne est invitée à établir de nouvelles propositions de prix sur la base d'une enquête sur les frais correspondant aux coûts d'entreprises de première transformation et de conditionnement installées dans la Communauté et bien gérées.

M. Richarts (all.) a donné l'accord du groupe démocrate-chrétien aux deux résolutions présentées par la commission de l'agriculture. Le groupe libéral, a déclaré M. Baas (néerl.) est en majorité pour le premier règlement et approuve à l'unanimité le rejet du deuxième règlement. Il faut éviter les excédents en maintenant la production dans les limites des débouchés. Au nom du groupe de l'U. D. E., M. Briot (fr.) a souligné que la préoccupation essentielle de toute politique commune doit être d'assurer aux producteurs un revenu convenable. Le groupe a approuvé les deux résolutions. M. Vetrone (dém.-chr. it.) s'est prononcé contre la formule du rapporteur tendant à remettre à plus tard la fixation du prix du tabac emballé. On ne ferait qu'augmenter le retard existant ce qui causerait un préjudice grave aux producteurs. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) s'est prononcé contre les deux règlements en demandant la modification des systèmes de prix et de protection du producteur et du consommateur. Il a souligné que l'organisation du marché du tabac instaure un protectionnisme des importations et non de la production.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a exprimé sa confiance dans le système d'organisation adopté par le Conseil et a déclaré qu'il ne croyait pas au danger d'excédents. Il a justifié la position de la Commission en ce qui concerne les prix pour le tabac emballé. La Commission a eu le souci de faciliter la transition avec l'ancien système et a dû se baser sur la situation existant en Italie. Il n'y a pas de possibilité de faire de nouvelles propositions, le Conseil devant se prononcer au cours de sa prochaine session.

Organisation commune du marché des produits de la pêche. Le Parlement a approuvé deux propositions de règlements qui font l'objet de deux rapports (doc. 67 et 88) présentés par M. Kriedemann (soc. all.).

La première proposition de règlement modifie le règlement portant organisation commune du marché des produits de la pêche, en supprimant notamment les dispositions relatives à l'harmonisation des conditions de production et de commercialisation des produits de la pêche. Le Parlement a regretté que la Commission n'ait pas retenu les modifications au règlement de base demandées par le Parlement. Celui-ci invite la Commission à faire en sorte que le présent règlement n'entre en vigueur que lorsque seront réunies toutes les conditions requises pour assurer le fonctionnement d'un marché des produits de la pêche sur la base de conditions de concurrence égales. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Commission suivrait cet avis dans toute la mesure du possible. Le Parlement constate que la participation des producteurs aux coûts des interventions sur le marché introduit un élément nouveau dans la politique agricole commune et insiste pour que cela ne constitue pas un précédent.

M. Estève (fr.) a déclaré que le groupe U. D. E. voterait le règlement qui constitue une conciliation nécessaire entre les divers intérêts en cause. Il faut néanmoins constater qu'il n'existe pas de véritable marché commun de la pêche. En terminant, M. Estève a demandé que l'on prenne des mesures pour la pêche de la Communauté dans la perspective de l'adhésion de pays qui feront une concurrence sévère dans ce domaine. M. Richarts (all.) a apporté le soutien du groupe démocrate-chrétien au règlement.

Le deuxième règlement approuvé par le Parlement concerne des modifications au règlement relatif à une politique des structures dans le secteur de la pêche : pendant une période de cinq ans seraient autorisées des dérogations au principe du libre accès de tous les pêcheurs aux eaux territoriales des Etats membres.

Fabrication et commerce des sucres. Le Parlement a approuvé une proposition de règlement qui fait l'objet du rapport (doc. 66) de M. Lefebvre (lib. belge). Il s'agit notamment des définitions et normes auxquelles les sucres doivent répondre. Les modifications proposées par le Parlement tendent à une meilleure information des consommateurs et posent, une fois de plus, le problème des comités de gestion. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) s'est prononcé contre le règlement en constatant que la série des règlements sur les produits

alimentaires était trop favorable aux industriels et défavorisait les consommateurs. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, s'est déclaré prêt à faire examiner de nouveau par la Commission le problème des comités ainsi que les modifications techniques proposées dans le rapport.

Production et commerce du miel. Dans son rapport (doc. 83), M. Zaccari (dém.-chr. it.) précise que les dispositions proposées dans le règlement portent principalement sur la définition du miel, sur les dénominations utilisées pour la commercialisation, sur les caractéristiques de composition obligatoires ainsi que sur les principales mentions qui doivent figurer sur le récipient ou sur l'étiquette. Le Parlement a approuvé ce règlement, sous réserve de modifications qui visent à perfectionner certains aspects particuliers.

Fixation de l'aide pour le lin et le chanvre. Le Parlement, sur la base du rapport (doc. 82) présenté par M. Dewulf (dém.-chr. belge) a approuvé la proposition de règlement qui fixe une aide différenciée pour le lin et le chanvre. Le Parlement a rappelé que l'objectif devait être l'équilibre entre la production et les débouchés. M. Richarts (dém.-chr. all.) a approuvé le règlement, tandis que MM. Zaccari (dém.-chr. it.) et Vetrone (dém.-chr. it.) se sont abstenus en demandant une aide identique pour les deux produits, une discrimination n'étant pas justifiée.

Vins mousseux de qualité. Sur rapport (doc. 95) présenté par M. Vals (soc. fr.), le Parlement a invité la Commission européenne à modifier sa proposition de règlement afin d'éviter toute confusion entre les "vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées" et les "vins mousseux de qualité". Le Parlement se réserve de donner son avis formel sur l'ensemble du règlement lors d'une session ultérieure.

Régime de primes à l'abattage des vaches et à la non-commercialisation des produits laitiers. M. Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, a présenté le rapport (doc. 87) fait par M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) sur un règlement modifiant le règlement instituant les primes. Les modifications permettent de pallier certaines difficultés d'application de la prime à la non-commercialisation du lait et des produits laitiers.

Au cours du débat, MM. Scardaccione (dém.-chr. it.) et Dulin (lib. fr.) ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas voter pour un règlement qui ne résout pas le problème des excédents. Pour M. Dulin, si l'on veut de la viande, il faut payer un juste prix. MM. Richarts (dém.-chr. all.) et Dröscher (soc. all.) se sont prononcés pour le règlement qui suit la bonne orientation. M. Aigner (dém.-chr. all.) aurait aimé connaître les effets des primes et l'évolution des stocks de beurre. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a souligné qu'il ne fallait pas avoir le sentiment que ces petites mesures règlent le problème des excédents. Néanmoins, elles sont utiles. Finalement, le Parlement a approuvé la proposition de règlement.

Commercialisation de divers types de semences. Sur la base du rapport (doc. 85) présenté par M. Kriedemann (soc. all.), le Parlement a approuvé une proposition de directive modifiant des directives relatives à la commercialisation de divers types de semences.

Liberté d'établissement et libre prestation des services (8 juillet)

Le Parlement européen a discuté trois rapports, présentés par la commission juridique, sur des propositions de directives concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services de différentes professions.

Directives et recommandations concernant les activités non salariées du médecin et du praticien de l'art dentaire. Sur la base du rapport (doc. 80) présenté par M. Lautenschlager (soc. all.), le Parlement a approuvé les directives et recommandations qui fixent les modalités de réalisation de la liberté d'établissement des médecins et dentistes dans la Communauté. Le Parlement estime utile de définir de manière plus détaillée la notion de prestation de service pour ces professions et demande l'inclusion, dans les directives, d'une disposition assurant un minimum de protection juridique. Pour le Parlement, les intérêts doivent avoir non seulement le droit, mais l'obligation de faire usage du titre professionnel de l'Etat membre d'accueil. La Commission européenne est invitée à examiner la possibilité de prévoir une période d'adaptation d'au moins six mois. Le Parlement estime qu'il ne pourra être remédié à la situation difficile des omnipraticiens que par la réorganisation de la formation et du perfectionnement professionnels et se prononce pour la possibilité d'une formation à temps partiel ainsi que pour l'application des présentes directives aux activités salariées du médecin et du dentiste.

Au cours du débat, M. Liogier (U.D.E., fr.) a présenté l'avis de la commission des affaires sociales et de la santé publique qui est favorable aux propositions de la Commission européenne. M. Dittrich (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé les directives en soulignant l'importance particulière de la liberté d'établissement pour les médecins.

Au nom de la Commission européenne, M. Haferkamp, vice-président, a accepté la plupart des modifications proposées par la commission parlementaire. Il a toutefois fait des réserves en ce qui concerne notamment la définition de la notion de prestation de services et l'accomplissement d'une période d'adaptation de six mois. M. Haferkamp a informé le Parlement que des propositions seraient faites en ce qui concerne la médecine du travail.

Directives concernant les activités non salariées de la sage-femme.
Le Parlement a approuvé les propositions de directives concernant la réalisation de la liberté d'établissement, la reconnaissance mutuelle des diplômes et la coordination des dispositions législatives qui font l'objet du rapport (doc. 75) présenté par M. Memmel (dém.-chr. all.). Le Parlement demande, notamment, une meilleure protection juridique des intéressés et l'extension des directives aux activités salariées de la sage-femme.

Directives concernant quelques activités non salariées. Dans son rapport (doc. 73), M. Bermani (soc. it.) précise qu'il s'agit d'une directive tendant à supprimer les restrictions qui existent encore dans tous les secteurs pour lesquels des propositions n'ont pas encore été faites. Ceci explique le caractère disparate des activités touchées par la directive (commerce de détail du tabac et du sel, diverses industries de transformation, transports, pêche et chasse, etc.). Le Parlement a approuvé, sans modification, la proposition de directive.

Association C. E. E. -Turquie (8 juillet)

Le Parlement européen a examiné le rapport (doc. 84) fait au nom de la commission de l'association avec la Turquie par M. Cousté (U.D.E., fr.) sur les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C. E. E. -Turquie à Antalya le 22 avril 1970 (voir P.E.-Informations, 1970/4) en corrélation avec le Vème rapport annuel d'activité du Conseil d'association C. E. E. -Turquie.

Le rapporteur a souligné la portée politique de l'accord d'association avec la Turquie qui est appelée à devenir membre à part entière de la Communauté. M. Cousté a exposé les problèmes qui se posent dans le cadre de l'association et qui sont dominés par les négociations sur le passage à la phase transitoire de l'accord.

Après que M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, ait souligné l'importance capitale de la conclusion positive de ces négociations, M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que les négociations sont en bonne voie et a espéré qu'elles seraient conclues dans peu de temps, à la satisfaction des deux parties.

Le Parlement a adopté ensuite une résolution approuvant et appuyant les recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie. Il a réaffirmé son attachement à l'association qui a obtenu des résultats satisfaisants et s'est félicité de la relance des négociations pour l'établissement progressif de l'union douanière entre la Turquie et la Communauté au cours de la phase transitoire.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

19-20 mai, 11 et 30 juin à Bruxelles

Recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie. Adoption d'un avis sous forme de lettre à la commission de l'association avec la Turquie : satisfaction pour les succès obtenus au cours des 5 années de l'association et demande d'augmentation des échanges commerciaux (voir 2ème partie).

Relations entre la C. E. E. et les Etats-Unis : Echange de vues avec la Commission européenne sur les aspects politiques de ces relations. Au cours d'une réunion avec la commission des relations économiques extérieures, échange de vues avec M. Schaetzel, ambassadeur, chef de la mission des Etats-Unis auprès des Communautés européennes : examen des aspects politiques et commerciaux des relations C. E. E. - U. S. A. ; réaffirmation de la part des Etats-Unis de la nécessité d'une Europe unie, de l'impossibilité de retourner à l'isolationisme ; constatation des divergences sur la politique agricole et la politique commerciale de la C. E. E.

Politique d'association de la Communauté : Echange de vues avec la Commission européenne sur les conclusions des accords d'association avec divers pays, notamment ceux du bassin méditerranéen.

Rapport annuel à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, sur le sujet suivant : l'avenir de l'unification européenne et l'action de la Communauté en faveur des pays en voie de développement. Désignation de M. Triboulet (U. D. E. , fr.) comme rapporteur.

Election directe des membres du Parlement européen. Le 26 juin à Bruxelles, M. Scelba (dém.-chr. it.), président du Parlement européen, accompagné de MM. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, et Dehousse (soc. belge), rapporteur, s'est entretenu avec M. Harmel, président en exercice du Con-

seil, sur les problèmes posés par l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen. Il a été décidé que le Conseil et le Parlement nommeraient chacun un groupe de travail restreint. Ces deux groupes de travail étudieront ensemble les problèmes et élaboreront un document.

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Président : M. Lange (soc. all.)

28 mai, 29 juin à Bruxelles - 7 juillet à Luxembourg

Situation conjoncturelle. Adoption du rapport complémentaire de M. Oele (soc. néerl.) (voir 2ème partie).

Achèvement de l'union économique et mise en place d'une union monétaire. Exposé de M. Barre, vice-président de la Commission européenne (rapporteur : M. Bousch, U. D. E. fr.).

Règles de concurrence dans la Communauté. Nouvel examen de la résolution faisant suite au rapport de M. Berkhouwer (lib. néerl.).

Pollution des eaux de surface. Adoption d'un avis de M. Oele (soc. néerl.) à la commission des affaires sociales : dans un régime harmonisé au niveau communautaire, les responsables de la pollution doivent assumer les coûts d'assainissement.

Désignation de M. Springorum (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur le mémorandum sur la politique industrielle de la Communauté et de M. Romeo (lib. it.) comme rédacteur d'un avis à la commission juridique sur une directive tendant à coordonner les garanties destinées à protéger les intérêts des associés et des tiers lors de la construction d'une société anonyme et à la commission des affaires sociales sur le rapprochement des législations concernant l'exploitation et la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles.

Election de M. Lange (soc. all.) comme président de la commission, en remplacement de Mme Elsner (soc. all.).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

26 mai à Bruxelles - 15 juin à Strasbourg - 29 juin à Bruxelles

Budget du Parlement européen. Adoption du rapport de M. Cointat (U. D. E. fr.) (voir 2ème partie).

Désignation de M. Leemans (dém.-chr. belge) comme rapporteur sur le rapport de la commission de contrôle des comptes relatifs aux comptes de l'exercice 1968.

Désignation de membres chargés de suivre le contrôle des dépenses du F. E. O. G. A. (M. Aigner, dém.-chr. all.), du F. E. D. (M. Pianta, lib. fr.) et du F. S. E. (M. Wohlfart, soc. lux.).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

21 et 22 mai, 9 et 10 juin à Bruxelles, 16 juin à Strasbourg - 30 juin et 1er juillet à Bruxelles - 7 juillet à Luxembourg

Modification de règlements agricoles en matière de certificats et de prélèvements. Adoption du rapport de M. Radoux (soc. belge) (voir 1ère partie).

Organisation du marché de la pêche. Adoption du rapport complémentaire de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2ème partie).

Prix d'orientation du tabac. Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2ème partie).

Production et commerce du miel. Adoption du rapport de M. Zaccari (dém.-chr. it.) (voir 2ème partie).

Commercialisation des semences. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2ème partie).

Fixation de l'aide pour le lin et le chanvre. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) (voir 2ème partie).

Vins mousseux de qualité. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 2ème partie).

Modification du règlement instituant un régime de primes à l'abattage des vaches et à la non commercialisation des produits laitiers. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 2ème partie).

Politique commune des structures dans le secteur de la pêche. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2ème partie).

Fabrication et commerce des sucres. Adoption du rapport de M. Lefebvre (lib. belge) (voir 2ème partie).

Régime applicable au maïs originaire des E. A. M. A. et à certains produits agricoles originaires de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya. Adoption de deux avis rédigés par M. Briot (U. D. E. fr.) à l'intention de la commission des relations avec les pays africains et malgache : approbation des deux propositions de règlements.

Désignation de rapporteurs : - M. Estève (U. D. E. fr.) sur un règlement concernant la production et la commercialisation des oeufs à couvrir et des poussins - M. Lefebvre (lib. belge) sur l'organisation du marché des semences.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém.-chr. all.)

20, 21 et 27 mai - 5, 10, 22 et 29 juin à Bruxelles

Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté. Adoption du rapport de M. Girardin (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viande fraîche. Adoption du rapport de M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Production et commerce du miel. Adoption d'un avis de M. Dittrich (dém.-chr. all.) à la commission de l'agriculture : adoption de plusieurs modifications tendant à une meilleure protection du consommateur (voir 2ème partie).

Liberté d'établissement du médecin et du dentiste. Adoption de l'avis de M. Liogier (U.D.E. fr.) à la commission juridique approbation dans leur ensemble des propositions de directives (voir 2ème partie).

Corrélations entre la politique sociale et les autres politiques de la Communauté. Adoption du rapport de M. Behrendt (soc. all.) : nombreuses mesures sociales à prendre dans le cadre des autres politiques.

Rapprochement des législations concernant la mayonnaise et autres sauces. Adoption du rapport de M. Adams (soc. all.).

Conférence sur les questions relatives aux marchés de l'emploi (Luxembourg, 27 et 28 avril) et réunion du Conseil consacrée aux questions sociales. Echange de vues avec M. Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne. La commission parlementaire se félicite de la prochaine création d'un comité permanent de l'emploi.

Réforme du Fonds social. La commission regrette et désapprouve que la session du Conseil des ministres des affaires sociales prévue pour le 25 juin ait été supprimée. Elle demande au Conseil de prendre, avant les vacances d'été, une décision au sujet de la réforme du Fonds social.

Désignation de M. Laudrin (U.D.E. fr.) comme rapporteur sur une proposition de résolution du groupe libéral concernant la lutte contre la drogue - de M. Liogier (U.D.E. fr.) comme rapporteur sur le rapprochement des législations concernant l'exploitation et la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles - de M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) comme rédacteur d'avis sur les propositions relatives à la réforme de l'agriculture.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U.D.E. fr.)

20, 29 mai, 8 juin à Bruxelles - 29 juin à Paris - 8 juillet à Luxembourg

Aide alimentaire de la C. E. E. aux pays en voie de développement. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Accord commercial C. E. E. - Yougoslavie. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) : approuve l'accord - demande une amélioration de la collaboration technique et financière (voir 1ère partie).

Recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie. Après un exposé de M. Ribière (U. D. E. fr.) adoption d'un avis sous forme de lettre à la commission de l'association avec la Turquie : approbation du texte des recommandations (voir 2ème partie).

Relations C. E. E. - U. S. A. : Réunion commune avec la commission politique pour un échange de vues avec M. l'Ambassadeur Schaezel (voir commission politique).

Echange de vues avec M. Martino, membre de la Commission européenne sur : - la politique de la Communauté en matière d'association et de régimes préférentiels - les négociations avec l'Espagne et Israël et les relations avec les autres pays du bassin méditerranéen - les préférences généralisées préconisées par la C. N. U. C. E. D. (rapporteur : M. Westerterp, dém.-chr. néerl.)

Désignation de : - M. Rossi (lib. fr.) comme rapporteur sur les problèmes de politique commerciale découlant des relations de la Communauté avec les pays du bassin méditerranéen - M. Kriedemann (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur les propositions relatives à la réforme de l'agriculture - M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) pour un avis à l'intention de la commission politique en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Cousté (U. D. E. fr.) a été chargé de suivre les relations de la Communauté avec Chypre.

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Boertien (dém.-chr. néerl.)

19 mai à Florence - 4 et 22 juin à Bruxelles - 30 juin et 1er juillet à La Haye

Liberté d'établissement : - pour la sage-femme : adoption du rapport de M. Memmel (dém.-chr. all.) - pour l'avocat : adoption du rapport de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) - pour quelques activités non sala-

riées : adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) - pour le médecin et le dentiste : adoption du rapport de M. Lautenschlager (soc. all.) (voir 2ème partie).

Fabrication et commerce des sucres. Adoption d'un avis de M. de Gryse (dém.-chr. belge) à la commission de l'agriculture : problème de la consultation du comité des denrées alimentaires (voir 2ème partie).

Association C. E. E. - Grèce. Examen d'un projet d'avis rédigé par M. Merchiers (lib. belge) sur les problèmes juridiques que poserait une suspension ou une dénonciation de l'accord d'association.

Audition d'experts opticiens et ophtalmologues sur les propositions de directives concernant la liberté d'établissement de l'opticien-lunetier (rapporteur : M. Carcassonne, soc. fr.).

Désignation de M. Lautenschlager (soc. all.) comme rapporteur sur la liberté d'établissement d'activités non salariées dans le domaine des transports.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Leemans (dém.-chr. belge)

19 mai à Bruxelles - 10 et 11 juin à Grenoble - 3 juillet à Bruxelles

Communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, de l'électricité et du gaz naturel. Adoption du rapport de M. Biaggi (lib. it.) (voir 1ère partie).

Poursuite de la recherche communautaire dans le cadre d'Euratom. Echange de vues, sur la base d'un exposé de M. Bousch (U.D.E. fr.) (rapporteur M. Oele, soc. néerl.).

Visite du centre d'études nucléaires de Grenoble. Echange de vues sur la coopération entre le centre de recherche, l'université et l'industrie ainsi que sur ses conséquences pour l'évolution de l'activité scientifique du centre. Exposé de M. Neel, directeur du centre.

Echange de vues avec la Commission européenne sur le rôle futur du Centre commun de recherche et sur la politique industrielle de la Communauté.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

25-27 mai à Leeuwarden - 8-10 juin en France - 3 juillet à Bruxelles

Mission d'étude en Frise. Etude du niveau minimum des transports en commun dans les régions à faible densité démographique.

Mission d'étude et d'information en France. Visite des ports de Bordeaux, Cherbourg, Le Havre et Dunkerque et échange de vues avec les autorités locales et portuaires.

Désignation de : - M. Noè (dém.-chr. it.) comme rapporteur sur l'évolution des structures de la navigation aérienne - de M. Bourdelles (lib. fr.) comme rédacteur d'un avis à la commission économique sur la liberté d'établissement pour plusieurs activités non salariées de transport.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Glinne (soc. belge)

6 juillet à Bruxelles

Association C. E. E. - Grèce. Poursuite de l'examen de la proposition de résolution présentée par le groupe socialiste (rapporteur : M. Glinne, soc. belge).

Election de M. Giraud (dém.-chr. it.), second vice-président de la commission.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. De Winter (dém.-chr. belge)

12 juin à Bruxelles

Recommandations approuvées par la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie : Adoption du rapport de M. Cousté (U. D. E. fr.) (voir 2ème partie).

Tremblements de terre en Turquie : la Commission a déploré la lenteur de la procédure de l'aide de la Communauté à la Turquie. Elle a souhaité la création d'un fonds pour les calamités et la possibilité, pour le président en exercice du Conseil, de disposer de fonds pour les cas de ce genre.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Achenbach (lib. all.)

28 mai - 3 juillet à Bruxelles

Aide alimentaire de la C. E. E. aux pays en voie de développement.
Adoption de l'avis rédigé par M. Laudrin (U. D. E. fr.) à la commission des relations économiques extérieures : meilleure adaptation des dons aux besoins - accentuation de l'aspect communautaire de l'aide (voir 1ère partie).

Régime applicable au maïs originaire des E. A. M. A. et P. T. O. M.
Adoption du rapport de M. Fellermaier (soc. all.).

Régime applicable à certains produits originaires de Tanzanie, Ouganda et Kenya. Adoption du rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge).

Echange de vues sur l'état actuel des ratifications de la Convention de Yaoundé et sur les perspectives de l'association dans les négociations C. E. E. - Grande-Bretagne.

Echange de vues sur les problèmes que pose la création d'une commission parlementaire paritaire, en vertu de l'article 29 de l'accord d'Arusha.

Désignation d'une délégation qui effectuera une mission d'étude et d'information, du 4 au 12 septembre, au Surinam et aux Antilles néerlandaises.

Désignation de rédacteurs d'avis : - M. Bersani (dém.-chr. it.) pour un avis à l'intention de la commission politique en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe - M. Fellermaier (soc. all.) sur la mise en oeuvre des préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement.

IV. AUTRES ACTIVITES

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président : M. Lütcker (all.)

24-26 juin à Liège - 10 juillet à Luxembourg

Situation politique actuelle de la Communauté. Rapports présentés par M. Scarascia Mugnozza (it.), président de la commission politique, et M. Servais (belge). Le groupe a rendu hommage au travail accompli par M. Harmel, président en exercice du Conseil, a exprimé ses remerciements à la Commission européenne et a adressé ses vœux de travail fécond à la nouvelle Commission.

Le groupe regrette la procédure envisagée pour les négociations en vue de l'élargissement et escompte leur conclusion rapide. Pour l'union politique, le groupe demande des objectifs précis, une politique étrangère commune et un renforcement des institutions communautaires. Les négociations en vue de l'élargissement doivent représenter un élément d'accélération. Des liaisons plus étroites doivent être établies entre le Parlement européen et les Parlements nationaux.

Bilan de la politique agricole commune et perspectives découlant de la réforme de l'agriculture proposée par la Commission européenne. Rapports présentés par M. Vetrone (it.) et M. Richarts (all.). La situation de l'agriculture n'est satisfaisante dans aucun des pays de la Communauté. La politique agricole commune n'est pas encore complètement réalisée, notamment dans les domaines structurel et social. Des mesures doivent être prises tendant à développer la politique régionale. L'agriculture constituant une partie intégrante de l'ensemble de l'économie, la politique agricole doit être vue dans le cadre du développement de l'ensemble de la politique économique. Une politique agricole commune ne sera possible que si est créée, au plus tôt, une union monétaire.

Pour le groupe, l'amélioration des revenus des agriculteurs et la réalisation d'un équilibre des marchés sont les tâches les plus urgentes.

Une politique active des prix doit être complétée par une politique structurelle évolutive et humanisée par des mesures sociales complémentaires. Le groupe s'est particulièrement intéressé au sort des travailleurs qui restent dans l'agriculture et a souligné, qu'à son avis, les entreprises agricoles familiales indépendantes, modernes et rentables, resteront aussi dans l'avenir le point central de l'agriculture de la Communauté. Le groupe accepte la collaboration volontaire entre les entreprises agricoles.

Avenir de l'Euratom. Le groupe demande un réexamen des structures et de l'activité du Centre commun de recherche et la définition d'un programme pluriannuel de recherche. La nouvelle Commission doit, au plus tôt, porter toute son attention sur ces problèmes. Le Centre commun doit être doté d'activités non nucléaires de service public. Les études pour sa restructuration ne doivent pas porter atteinte au lien politiquement essentiel entre le Centre et la Commission européenne. Enfin, le groupe est d'avis que l'esprit et la lettre du traité d'Euratom doivent être respectés, notamment en ce qui concerne le contrôle des matières fissiles.

GROUPE SOCIALISTE

Président : M. Vals (fr.)

25 - 26 juin à Toulouse

Budget du Parlement européen. Rapport de M. Spénale (fr.), président de la commission des finances et des budgets, qui a souligné que, pour la première fois, le Parlement est pratiquement libre de fixer son état prévisionnel des recettes et dépenses.

Association C. E. E. - Grèce. Le groupe a réaffirmé sa position définie dans une proposition de résolution : il recommande la suspension effective et totale de l'accord d'association, avec l'engagement de le réactiver dès que des élections libres et directes auront lieu en Grèce.

Le groupe socialiste a eu un échange de vues sur les propositions concernant les prix du tabac (voir 2ème partie).

COMMISSION PARITAIRE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE
DE L'ASSOCIATION C. E. E. - E. A. M. A.

Président : M. Rakotozafimahery (Madagascar)

20-23 mai à Florence

Adoption d'une déclaration finale. La Commission paritaire est vivement préoccupée par le retard considérable qui persiste dans la ratification de la Convention de Yaoundé et insiste pour qu'elle intervienne rapidement. Des formules financières pratiques doivent être recherchées afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement du F. E. D.

La Commission exprime son inquiétude devant la diminution des préférences qui résulterait de l'abaissement des droits du tarif douanier de la C. E. E. sur le cacao, le café et l'huile de palme et demande que la politique de la C. E. E. soit reconsidérée et au moins corrigée par des actions spécifiques de promotion commerciale.

En ce qui concerne les échanges mondiaux, la Commission paritaire réaffirme la nécessité d'accords mondiaux sur les matières premières et les produits tropicaux et souligne que la réalisation de préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis du pays en voie de développement doit s'accompagner de mesures particulières à l'égard des plus défavorisés parmi ces pays. La Commission considère que la mise en oeuvre d'un système de préférences généralisées ne saurait faire obstacle au maintien du système de l'association ni porter préjudice à ses partenaires.

La Commission paritaire demande que les dispositions de la Convention de Yaoundé prévoyant des consultations au sein du Conseil d'association et une assistance mutuelle reçoivent une stricte application dans toutes les circonstances où la situation qui résulte, pour les Etats associés, de la Convention d'association pourrait se trouver altérée ou remise en cause. Dans cet esprit, elle demande que les Etats associés soient consultés sur les perspectives qu'offrirait la Communauté élargie aux Etats africains et malgache qui ont été les premiers à faire confiance à l'Europe.

La prochaine réunion de la Commission paritaire se tiendra à Libreville (Gabon) du 28 au 31 octobre pour discuter : - le rapport général de M. Guillabert (Sénégal) sur l'évolution de l'association - le document de travail de M. Hein (soc. all.) sur la coordination de l'action

des membres de l'association dans le cadre des institutions internationales de coopération économique et de développement - le rapport financier de M. Bouanga (Gabon).

QUESTIONS ECRITES

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 38 du 1er avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 311/69, 9.10.69) à la Commission sur les exportations de la Communauté et les fraudes.

M. Glinne (n° 320/69, 15.10.69) au Conseil sur la création éventuelle d'un "Fonds monétaire européen".

M. Burger (n° 343/69, 5.11.69) au Conseil sur la formation de décisions au sein du Conseil.

M. Cousté (n° 404/69, 9.1.70) à la Commission sur la création d'une commission de contacts permanents C. E. E. - Amérique latine.

M. Vredeling (n° 413/69, 15.1.70) à la Commission sur l'accord commercial entre la C. E. E. et la République de l'Inde sur les produits de jute et de coco.

M. Vredeling (n° 422/69, 15.1.70) au Conseil sur les difficultés de mise en application par la Commission, dans les délais voulus, des décisions prises par le Conseil en matière de politique commerciale commune.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 41 du 4 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 420/69, 15.1.70) à la Commission sur l'accord international sur l'huile d'olive.

M. Cousté (n° 429/69, 20.1.70) à la Commission sur la lutte contre toutes les pollutions.

M. Oele (n° 439/69, 23.1.70) à la Commission sur la prorogation de l'interdiction de l'alignement sur les offres de produits sidérurgiques et de fonte en provenance de pays et territoires à commerce d'Etat.

M. Vredeling (n° 474/69, 17. 2. 70) à la Commission sur les échanges commerciaux entre la République fédérale d'Allemagne et la R. D. A.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 42 du 8 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

MM. Oele et Vredeling (n° 393/69, 12. 12. 69) à la Commission sur l'harmonisation des dispositions légales relatives à l'admission au marché des denrées alimentaires irradiées.

MM. Boersma et Dröscher (n° 397/69, 12. 12. 69) à la Commission sur l'interdiction du pesticide D. D. T. dans la C. E. E.

M. Vredeling (n° 426/69, 16. 1. 70) à la Commission sur le régime préférentiel accordé à la Grèce à l'importation de fruits et légumes dans les pays de la C. E. E.

M. Vredeling (n° 427/69, 16. 1. 70) à la Commission sur l'organisation des travaux de la Commission.

M. Raedts (n° 447/69, 30. 1. 70) à la Commission sur les mesures de sécurité pour le transport de liquides dangereux.

M. Vredeling (n° 448/69, 3. 2. 70) à la Commission sur l'aménagement de monopoles nationaux en France et en Italie.

M. Fellermaier (n° 454/69, 5. 2. 70) à la Commission sur la suppression de la carte verte d'assurance.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 43 du 11 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 424/69, 16. 1. 70) à la Commission sur le secteur alimentaire de l'industrie des produits surgelés des Etats membres de la Communauté.

M. Vredeling (n° 449/69, 3. 2. 70) à la Commission sur le prix de référence des fruits et légumes exportés de Grèce dans la Communauté.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 46 du 20 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 313/68, 3. 2. 69) à la Commission sur la procédure de délivrance des permis de séjour.

M. Vredeling (n° 430/69, 22. 1. 70) à la Commission sur les mesures de sauvegarde dans la Communauté.

M. Vredeling (n° 431/69, 22. 1. 70) à la Commission sur la politique commune de la pêche.

M. Oele (n° 438/69, 23. 1. 70) à la Commission sur l'extension du potentiel nucléaire de l'Italie.

M. Vredeling (n° 443/69, 29. 1. 70) à la Commission sur la prime pour l'arrachage de pommiers, poiriers et pêchers.

M. Vredeling (n° 446/69, 30. 1. 70) à la Commission sur l'évolution des échanges commerciaux intracommunautaires.

M. Cousté (n° 453/69, 3. 2. 70) à la Commission sur l'amélioration de la sécurité routière.

M. Gerlach (n° 458/69, 6. 2. 70) à la Commission sur le programme d'action en vue de la réadaptation des handicapés physiques et mentaux dans la Communauté.

M. Vredeling (n° 459/69, 12. 2. 70) à la Commission sur les primes à l'abattage de vaches et à la non-commercialisation de produits laitiers.

M. Vredeling (n° 464/69, 12. 2. 70) à la Commission sur l'application de la procédure de l'article 169 du traité instituant la C. E. E. à l'égard du gouvernement néerlandais.

M. Bersani (n° 466/69, 12. 2. 70) à la Commission sur la répartition par nationalité des adjudications du F. E. D.

M. Bersani (n° 467/69, 12. 2. 70) à la Commission sur les projets d'Euratom concernant le développement des E. A. M. A.

M. Müller (n° 473/69, 17. 2. 70) à la Commission sur les pratiques douteuses de placement de la main-d'oeuvre sur le marché du travail italien.

MM. Tolloy et Bermani (n° 475/69, 18. 2. 70) à la Commission sur la circulation entre les Etats membres d'objets présentant un intérêt historique ou artistique.

M. Oele (n° 476/69, 19. 2. 70) à la Commission sur l'approvisionnement en charbon à coke et les perspectives d'avenir pour les mines de charbon gras.

M. Vredeling (n° 493/69, 4. 3. 70) à la Commission sur les réunions des ministres des finances des Etats membres.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 47 du 23 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 440/69, 28. 1. 70) à la Commission sur le commerce de l'huile d'olive.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 48 du 24 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 390/69, 11. 12. 69) au Conseil sur la terminologie des communiqués de presse du Conseil.

M. Vredeling (n° 445/69, 29. 1. 70) à la Commission sur les références différentes dans les textes des règlements concernant la gestion des contingents tarifaires communautaires.

M. Vredeling (n° 462/69, 12. 2. 70) à la Commission sur le projet de loi néerlandais relatif à des mesures de rétorsion dans le domaine des transports maritimes.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 49 du 25 avril 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 414/69, 15. 1. 70) à la Commission sur la préparation d'une nouvelle loi agricole aux Etats-Unis d'Amérique.

M. Brégégère (n° 477/69, 20. 2. 70) à la Commission sur la création de zones industrielles dans le nord du département de Meurthe-et-Moselle.

M. Berkhouwer (n° 480/69, 20. 2. 70) à la Commission sur le contrat entre le groupe Mannesmann-Thyssen et Moscou concernant la fourniture de tubes pour gazoduc en contrepartie de livraison de gaz naturel.

M. Dewulf (n° 482/69, 25. 2. 70) à la Commission sur la livraison d'armes et embargo.

Mlle Lulling (n° 485/69, 26. 2. 70) à la Commission sur la réalisation du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 53 du 5 mai 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Boertien (n° 471/69, 13. 2. 70) au Conseil sur l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

M. Vredeling (n° 478/69, 20. 2. 70) au Conseil sur l'organisation uniforme de la juridiction de la C. E. E. en matière douanière.

M. Vredeling (n° 479/69, 20. 2. 70) au Conseil sur les décisions du Conseil prises dans le cadre de l'article 113 paragraphe 4 du traité instituant la C. E. E.

M. Glinne (n° 488/69, 27. 2. 70) à la Commission sur l'application aux transports par voie navigable sur le Rhin du règlement (C. E. E.) n° 1017/68 du Conseil.

M. Vredeling (n° 497/69, 4. 3. 70) au Conseil sur l'avis du Parlement sur le projet de décision définissant les modalités appropriées de consultations en matière de politique économique.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 56 du 11 mai 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 237/69, 29. 8. 69) à la Commission sur la perception d'une taxe de dédouanement dans les Etats membres en vertu de la convention postale universelle conclue à Ottawa en 1957.

M. Spénale (n° 380/69, 5. 12. 69) à la Commission sur l'organisation des sections syndicales d'entreprises multinationales au sein de la Communauté.

M. Vredeling (n° 455/69, 5. 2. 70) à la Commission sur les statistiques des importations d'huile de tournesol dans la Communauté.

M. Vredeling (n° 460/69, 12. 2. 70) à la Commission sur l'importation de vins italiens dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

M. Vredeling (n° 461/69, 12. 2. 70) à la Commission sur la prévention des fraudes à la fixation des prix de la poudre de lait écrémé.

M. Vredeling (n° 463/69, 12. 2. 70) à la Commission sur les obstacles au commerce d'appareils de radio et de télévision.

M. Dewulf (n° 483/69, 25. 2. 70) à la Commission sur les opérations du F. E. O. G. A.

M. Bersani (n° 505/69, 9. 3. 70) à la Commission sur les importations de viande bovine en provenance des pays africains et malgache associés.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 59 du 22 mai 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Gerlach (n° 457/69, 6. 2. 70) à la Commission sur l'adjudication de travaux de recherche dans le domaine de la médecine et de l'hygiène du travail.

M. Vredeling (n° 465/69, 12. 2. 70) à la Commission sur les résolutions du Conseil du 28 mai 1969.

M. Vredeling (n° 494/69, 4. 3. 70) à la Commission sur le point de vue de la Commission sur la centrale nucléaire de Borssele.

M. Vredeling (n° 495/69, 4. 3. 70) à la Commission sur les sondages effectués dans le cadre de la vérification des demandes de concours du Fonds social européen introduites par les Etats membres.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 62 du 28 mai 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 428/69, 16. 1. 70) au Conseil sur les nouvelles directives concernant le contrôle des prix dans le commerce entre la République fédérale d'Allemagne et la R. D. A.

M. Vredeling (n° 452/69, 3. 2. 70) à la Commission sur la politique des prix des matières grasses.

MM. Lautenschlager et Oele (n° 469/69, 12. 2. 70) au Conseil sur les projets dans le domaine de la technologie.

M. van der Ploeg (n° 472/69, 13. 2. 70) au Conseil sur l'octroi d'allocations de naissance dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Mlle Lulling (n° 484/69, 25. 2. 70) à la Commission sur la composition des comités consultatifs dans le domaine de la politique agricole commune.

Mme Orth et MM. Fellermaier, Behrendt, Dröscher, Gerlach, Seefeld, Lautenschlager et Faller (n° 487/69, 27. 2. 70) au Conseil sur la lutte contre les pratiques frauduleuses à l'importation et à l'exportation de produits agricoles sur le territoire de la Communauté.

M. Vredeling (n° 496/69, 4. 3. 70) à la Commission sur l'avis du Parlement sur le projet de décision définissant les modalités appropriées de consultations en matière de politique économique.

M. Vredeling (n° 498/69, 4. 3. 70) à la Commission sur la vente de beurre par adjudication.

M. Vredeling (n° 500/69, 6. 3. 70) à la Commission sur la nationalité des enfants des fonctionnaires néerlandais en service auprès des institutions européennes.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 63 du 29 mai 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Gerlach (n° 486/69, 27. 2. 70) à la Commission sur les pertes de revenu pour les fonctionnaires des Communautés européennes du fait de la réévaluation du DM.

M. Cousté (n° 491/69, 6. 3. 70) à la Commission sur la ratification de la nouvelle Convention de Yaoundé.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 66 du 6 juin 1970 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 451/69, 3. 2. 70) à la Commission sur les charges supportées par les budgets publics au titre des aides aux entreprises.

M. Vredeling (n° 499/69, 6. 3. 70) à la Commission sur la lutte contre les insectes nuisibles à l'aide de moyens prophylactiques microbiologiques.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81

PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227. 22. 28

ROME, via del Corso, 184 - Tél. 679.05.07

